



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collectivités locales : âge de la retraite

Question écrite n° 38467

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'âge de la retraite dans la fonction publique hospitalière. Les femmes ayant un certain nombre d'enfants peuvent bénéficier d'un départ à la retraite plus tôt que les autres. Il lui demande pourquoi la « parité » n'est pas respectée, et ce qu'elle entend faire pour que les hommes puissent en bénéficier.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38467

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6930